
 <p>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>	Descriptif de module Filière Bachelor en Viticulture et Œnologie	 <p>CHANGINS haute école de viticulture et œnologie</p>
Crédits ECTS : 1	Séminaire semestre II	2020-2021 (S2)
Séminaire(s) lié(s) :	Santé et sécurité au travail	Cours frontal / pratique
Durée séminaire :	1 semaine	
Responsable du module :	Serge Hautier	serge.hautier@changins.ch
Responsable du cours :	Serge Hautier Etienne Junod (SPAA)	serge.hautier@changins.ch etienne.junod@bul.ch
Langue d'enseignement :	Français	
Présence :	<ul style="list-style-type: none"> - Cours pratiques : obligatoire <li style="padding-left: 20px;">Absence <u>justifiée</u>, possibilité de rattraper l'année suivante. - Cours frontaux : non obligatoire 	
Prérequis :	Non	
Modalité d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de groupe avec rapport et présentation orale - Test écrit - Présence active aux cours pratiques de secourisme 	
Modalité de validation du module : Modalité de validation du cours :	<p>Se référer au " Règlement d'études de la filière Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie " du 22 mars 2018. La moyenne du module n'est calculée que lorsque tous les cours sont validés.</p> <p>Le cours est validé à condition que la moyenne des évaluations soit au minimum de 3.8. La ou le candidat-e ayant obtenu une note de cours inférieure à 3.8 est inscrit-e d'office à la remédiation de ce cours. Si la remédiation est réussie, la note finale obtenue au cours après remédiation est de 4.0. Le droit à la remédiation ne peut s'exercer qu'une seule fois par cours. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e peut répéter le cours. Le droit à la répétition ne peut s'exercer qu'une seule fois.</p>	
Objectif du module :	<p>Le but du séminaire est de donner des outils pour mettre en place une démarche de sécurité en entreprise.</p> <p>Durant ce séminaire, les participants apprennent ou répètent les gestes qui sauvent.</p>	

Santé et sécurité au travail (1 semaine)	
Compétences visées :	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire et expliquer les aspects législatifs relatifs à la prévention des accidents - Connaître les mesures simples pour sauver la vie - Etablir une fiche de sécurité premiers secours - Mettre en place une démarche de sécurité dans une entreprise de type agricole ou viti-vinicole
Contenu du cours :	<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques et appliqués sur la santé et la sécurité au travail - Cours pratiques sur les premiers secours - Travail de groupe sur l'analyse d'un accident réel, vécu
Remarques :	<ul style="list-style-type: none"> - De manière optionnelle, le candidat peut obtenir une attestation de « <i>trainer</i> » pour une démarche AgriTOP (présence obligatoire aux cours + coûts supplémentaires) - De manière optionnelle, le candidat peut obtenir une attestation délivrée par l'Alliance suisse des samaritains (coûts supplémentaires) - Le label Eurepgap exige un cours de secouriste de 1 jour tous les 5 ans
Bibliographie :	<ul style="list-style-type: none"> - Classeur SPAA « Prévention agricole » - Directives pour la sécurité au travail sur le site de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) [www3.ekas.ch]
Descriptif de module validé le :	22 novembre 2019
Par :	Serge Hautier